



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction générale des douanes
et droits indirects**

N° 24000448

Papeete, le 29 août 2024

Note aux opérateurs

Objet : Prise en charge informatisée des hydrocarbures (pétrole et gaz) et des huiles usagées
– Mesure transitoire -

Réf. : Circulaire 2024/G/CD/1258 du 25/07/2024

Suite aux interrogations qui ont été posées, il est rappelé qu'à ce stade, les hydrocarbures (pétrole et gaz) ainsi que les déchets d'huiles usagées qui sont déchargés ou chargés en zone Quai des pétroliers à Fare-Ute, ne peuvent pas être pris en charge dans FETIA, en l'absence d'un module dédié.

Une évolution de l'applicatif FETIA intégrera, dans quelques semaines, un module permettant ainsi la prise en charge des hydrocarbures (pétrole et gaz) et des huiles usagées.

Dans l'attente de cette évolution, les déclarations sommaire (DSP) d'importation des hydrocarbures et d'exportation des déchets d'huiles usagés continueront d'être déposées dans le module Manifeste de FENIX.

Le service Pôle Action Economique se tient à votre disposition pour tout complément d'information.



Le directeur régional,

Serge PUC CETTI

*Donc, les hydrocarbures
sont toujours traités dans
FENIX*

*jusqu'à ce que l'on dispose
d'un module dédié dans FETIA*

Destinataires :

Monsieur le directeur du Port Autonome de Papeete
Agents maritimes des hydrocarbures
Importateurs des hydrocarbures
Exportateurs des déchets d'huiles

Direction Régionale des Douanes de Polynésie Française

Bureau / Service : Pôle Action Economique

BP 9006 – 98716 PIRAE – TAHITI

Site Internet : www.douane.gouv.fr

Affaire suivie par : Rébecca TEANINIURAITEMOANA

Tél. : 40 50 55 59

Courriel(s) : fenix-polynesie@douane.finances.gouv.fr